Syndicat Mixte Lumière

Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président du Syndicat Mixte Lumière

Présentation	Statut :	Syndicat Mixte (art. 5721-1 CGCT)
	Date de création :	Arrêté préfectoral 2000/DCLE/5B/2948 du 14/06/01
	Siège social :	Mairie de Besançon 2 rue Mégevand 25000 Besançon
10	Nom du Président :	M. Jean-Louis FOUSSERET
Les instances	Membres : (institutions)	Ville de Besançon Département du Doubs C.AG.B. CCI du Doubs
_	Représentants de la C.A.G.B. :	J-P Dillschneider, Y. Guyen, S. Maire
yens	Budget 2005 : Fonctionnement :	530 842,59 €
В В	Investissement :	370 229,25 €
Le budget et les moyens	Montant participation C.A.G.B. : Représentant (en %)	En fonctionnement : 15 954,51 € Soit 30 % de la participation des membres du syndicat.
Ľ	Nombre de salariés :	Pas de personnel propre

Objectifs et activités	Objectifs / Activités :	- Reprendre en propriété les fibres communes et les structures existantes, les ouvrages périphériques et les droits d'usage nécessaires à l'entretien du réseau auprès des membres copropriétaires du Réseau LUMIERE. Le transfert de la totalité des infrastructures de réseau au syndicat se fera à titre gratuit - Poursuivre les extensions du Réseau LUMIERE dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire définie par le Comité Syndical - Assurer la gestion et l'administration ainsi que l'exploitation du Réseau LUMIERE. Pour ce faire, le Comité Syndical pourra recourir au mode de gestion de son choix (régie, délégation de service public ou autre dispositif autorisé par la législation en vigueur) (article 3 des statuts modifiés par arrêtés préfectoral 2005/1808/04367 du 18/08/05)
Observations		Le Syndicat Mixte va prochainement lancer une consultation en vue d'une délégation de service public portant sur l'extension du réseau haut-débit à l'ensemble des communes de l'agglomération

M. Jean-Louis FOUSSERET, Président du Syndicat Mixte Lumière a exposé au Conseil de Communauté les activités et les perspectives du syndicat pour les années à venir.

Pour extrait conforme,

Le Président